

USAGE DU TITRE DE PSYCHOTHÉRAPEUTE : ÉCOLES AGRÉÉES DE FORMATION EN PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE

Dans le cadre de la réglementation en cours de l'usage du titre de psychothérapeute, désormais protégé par la loi, le Ministère des affaires sociales et de la santé a publié le 26 octobre 2012 la liste des établissements agréés de formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute.

Les quatre organismes ayant capacité de former les psychothérapeutes validés par une Agence régionale de santé (ARS) sous condition d'un complément de formation sont :

L'Association française de thérapie comportementale et cognitive(AFTCC)

27, rue de la Saïda 75015 PARIS T.01 45 88 35 28

<http://www.aftcc.org/>

L'École des psychologues praticiens (EPP)

23, rue du Montparnasse 75006 PARIS T.01 53 63 81 81

<http://www.psychopraticien.fr/>

L'École pratique des hautes études en psychopathologies(EPHEP)

25, rue de Lille 75007 PARIS T.01 42 86 13 93

<http://www.ephep.com/fr>

L'Université Paul Valéry - Montpellier-III

Route de Mende 34199 MONTPELLIER Cedex 5 T.04 67 14 20 20

<http://www.univ-montp3.fr/>